



2026-03-31-03

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date d'affichage : 09/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques

Absents excusés : MORELLE Amélie (donne pouvoir à DUJARDIN Sophie)

Absents : GODET Emmanuelle

Présents : 21 **Pouvoirs :** 1 **Votants :**

La séance a été ouverte à 20h15.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation des contribuables appelés à siéger
Délibération 2026-03-31-03**

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 relatif à la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs est instituée dans chaque commune et qu'elle est présidée par le Maire ;

Considérant que cette commission est composée de commissaires 8 titulaires et 8 suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur proposition du Conseil municipal ;


Considérant que le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuable en nombre double de celui des membres à désigner ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire, président de cette commission, propose la liste suivante en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 21/04/2026
ID : 014-200064954-20260421-2026_03_31_03-DE



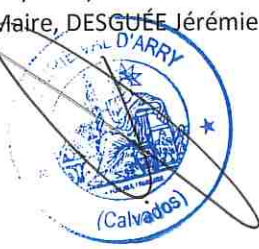
Considérant l'absence de proposition de contribuable à inscrire dans la commission.

Considérant la proposition de M. le Maire d'ajourner la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AJOURNE** la présente délibération
- **REPORTE** la présente délibération au conseil municipal du 23 avril 2026.

Certifié exécutoire le
09/04/2026,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

